

Schéma des cheminements piétons, cycles et PMR

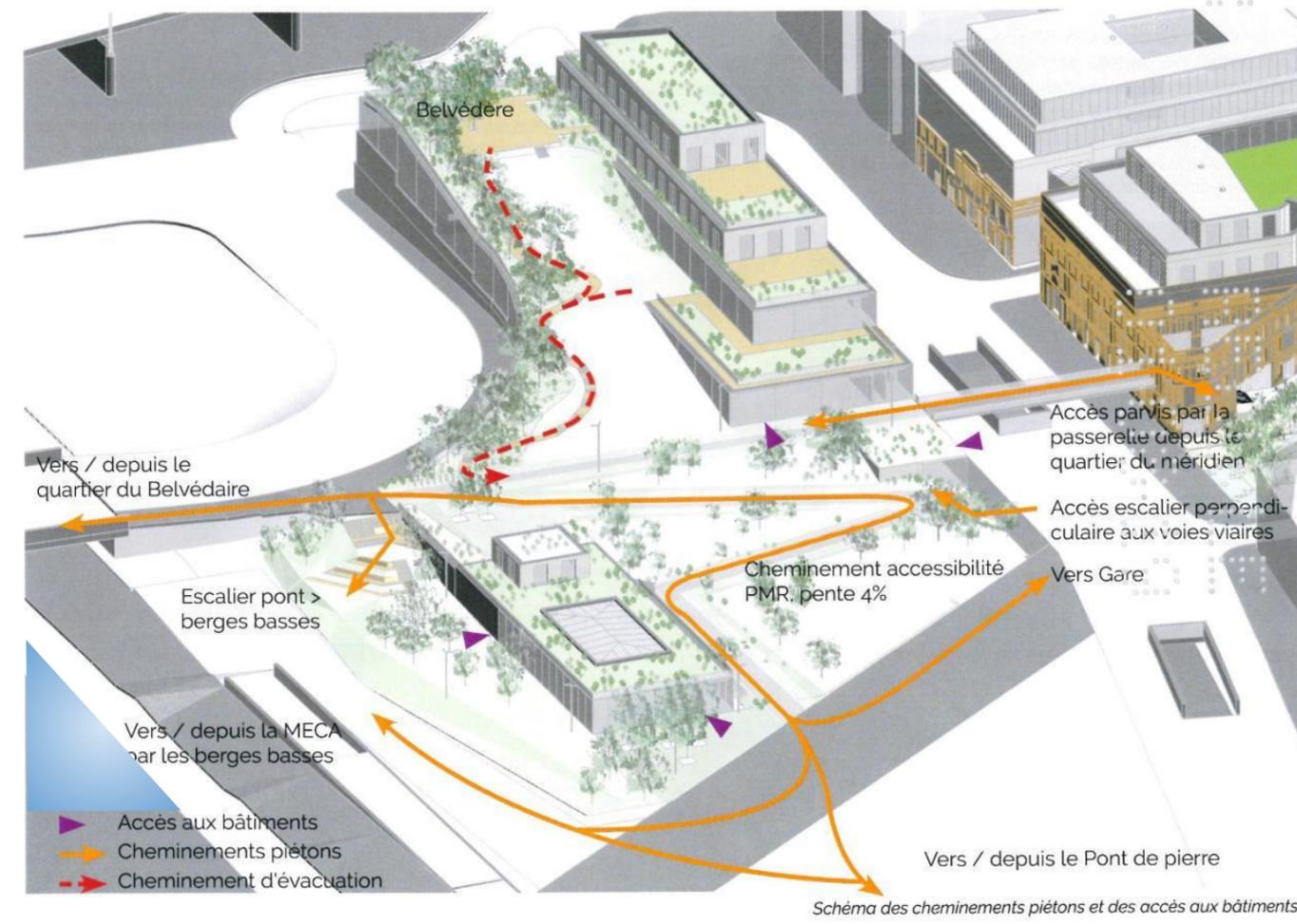


Schéma des cheminements piétons et des accès aux bâtiments.

La continuité des flux piétons et cycles entre le pont Saint-Jean et le quartier de l'avant-gare est essentielle au niveau de l'agglomération bordelaise. Le projet des terrasses et son architecture ont été pensés afin de préserver cette continuité.

Pour ce faire, une zone de servitude publique est mise en place. Elle s'étend de l'arrivée de la zone piétonne et cycle du pont Saint-Jean au prolongement du méridien sur le port de la lune. Cette servitude inclut également un escalier permettant de descendre directement du pont au niveau des berges.

Les espaces extérieurs seront accessibles au public en tout au long de la journée. En dehors des horaires d'ouverture des locaux, l'esplanade fera l'objet d'une surveillance.

La totalité du site est accessible aux PMR.

Les aménagements extérieurs au raccord du prolongement du Méridien sont définis au niveau 5.50 NGF.

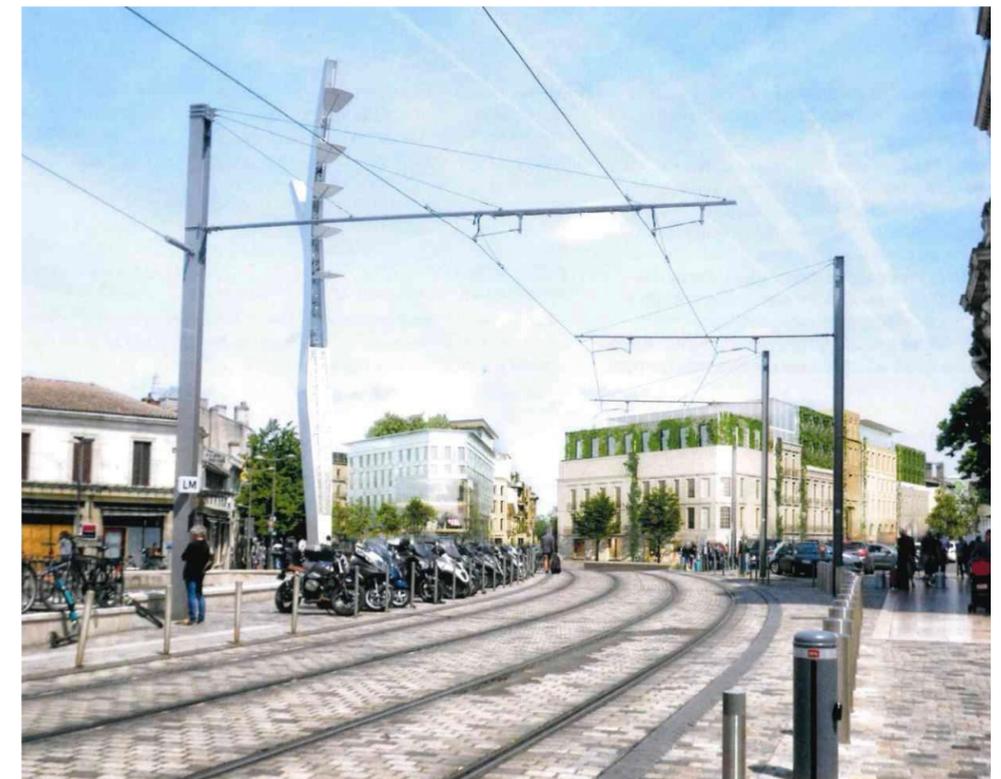
La rampe donnant accès au niveau R+1 (niveau du pont Saint-Jean) est inférieure à 4%.

Les commerces du rez-de-chaussée sur le Quai de Paludate seront tous accessibles depuis la voie publique.

Les parcs de stationnements et les commerces en étages seront tous desservis par des ascenseurs accessibles depuis le rez-de-chaussée et ou le premier étage.



Vue du projet depuis le parvis de la gare



Vue éloignée du projet depuis le parvis de la gare



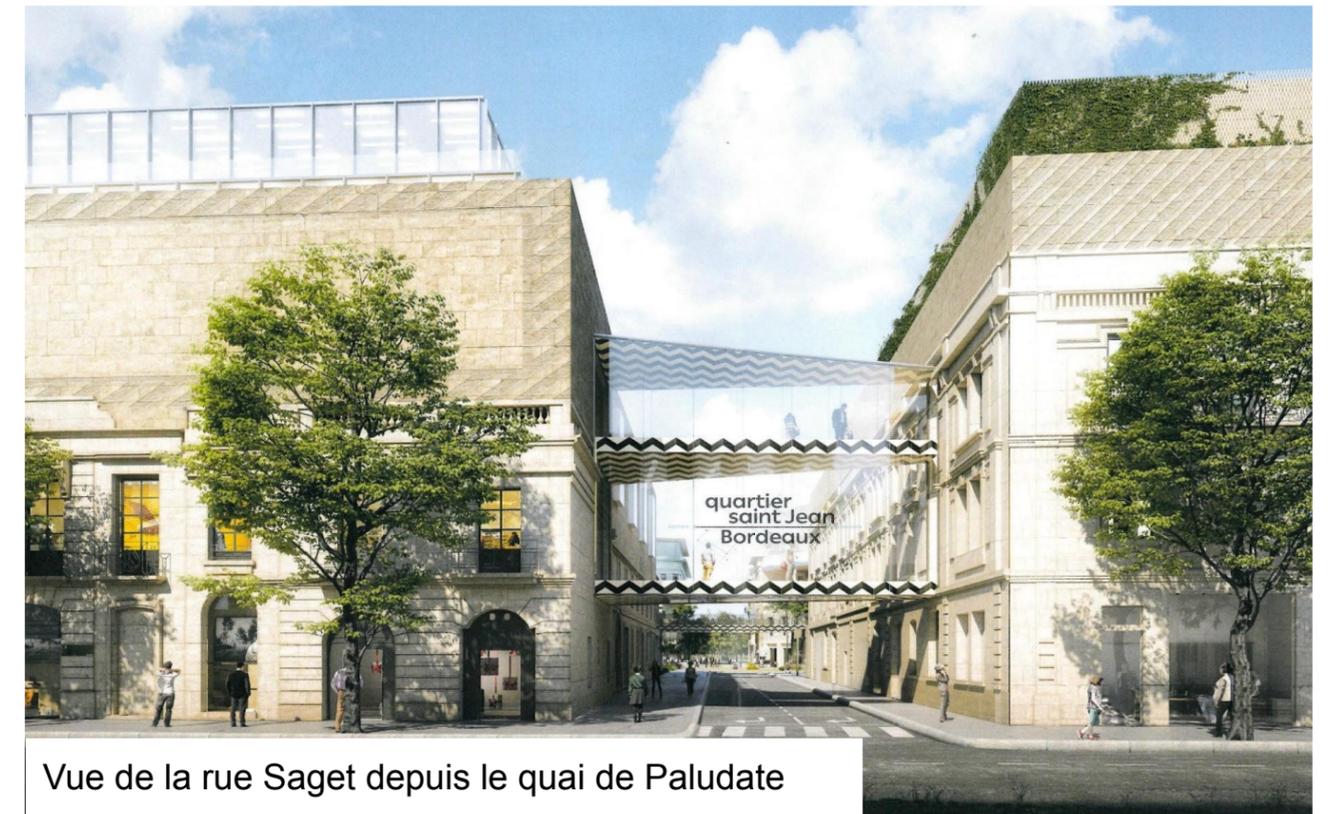
Vue du projet depuis le sud de la rue Saget



Entrée nord du Méridien, côté quai de Paludate



Vue depuis le centre du Méridien



Vue de la rue Saget depuis le quai de Paludate



Vue orientale de l'îlot Terrasse depuis le quai de Paludate



Vue côté fleuve de l'îlot Terrasse



Vue occidentale de l'îlot Terrasse depuis le quai de Paludate

